

Comment réformer les politiques fiscales dans le contexte actuel?

Avant toutes choses, je voudrai remercier la Commission Européenne et plus particulièrement la DG Taxation et Union Douanière d'avoir invité un représentant du monde syndical à participer à ce Forum Fiscal, et par la même occasion remercié la Confédération Européenne des Syndicats de m'avoir, pour le 2^{ème} année consécutive, convié l'honneur d'être porteur de la voix des travailleurs européens à cette occasion.

Comme mentionné dans le programme et dans l'introduction de ce Forum signée par le nouveau Commissaire, Algirdas ŠEMETA, « [...] *la réflexion sur la stratégie de sortie de crise offre une opportunité unique de revisiter l'équité et l'efficacité de nos systèmes d'imposition, de réitérer les objectifs essentiels de l'imposition dans le marché unique européen, et d'identifier les éléments constitutifs de politiques fiscales soutenables pour le 21ème siècle* ».

Il ajoute en outre que « *maintenir un dialogue ouvert avec les acteurs et les analystes du secteur est un élément indispensable si l'Europe souhaite promouvoir, au travers de ses initiatives futures, une politique fiscale équitable pour ses citoyens, de soutien à ses entreprises, et favorable à la soutenabilité des finances publiques.* »

Equité et efficacité des systèmes d'imposition pour l'ensemble des citoyens européens et soutenabilité des finances publiques, voilà bien des objectifs auxquels le monde syndical dans son ensemble peut se reconnaître. Comme nous l'avions déjà souligné fortement l'année dernière,

Pour le monde syndical, l'objectif en matière de finances publiques et donc de recettes fiscales et budgétaires doit être d'assurer un niveau suffisant pour maintenir - voire améliorer dans le chef de certains Etats Membres - notre modèle social et économique européen, avec ces services publics importants, de bons niveaux de protection sociale.

Modèle qui en cette période de crise économique importante, a largement démontré sa grande valeur en ce qu'il permet d'une part de mieux protéger les citoyens face aux incertitudes et d'autre part, d'avoir un effet de relance par le soutien de la demande. Et cela ce n'est pas seulement les syndicats qui le disent, mais également 2 prix Nobel en économie (**Joseph E. STIGLITZ** et **Paul KRUGMAN**) ainsi que le Président de la Commission Européenne, monsieur **BAROSSO**.

Le contexte actuel est donc bien que nous nous trouvons actuellement plongés au cœur d'une crise économique et financière. Cette crise met à mal les finances publiques ; les déficits se creusent ; en même temps, il y a un besoin de lancer de nouvelles impulsions budgétaires pour favoriser la croissance économique et la création d'emploi. La CES a, à ce sujet, clairement émis la proposition de lancer un plan de relance équivalent à 1% en privilégiant l'emploi des jeunes, dans les filières liées aux technologies vertes et à une économie bas-carbone. Et dans ce contexte particulier, la fiscalité devient donc un enjeu politique majeur.

Dès lors, la CES propose une série d'actions dans le domaine de la fiscalité qui visent à rencontrer l'objectif de mettre en place une politique **fiscale équitable** pour ses **citoyens**, de soutien à l'entrepreneuriat (et non aux financiers et autres spéculateurs) et favorable à la **soutenabilité des finances publiques**. Ces actions visent à réprimer les pratiques nuisibles sur les marchés financiers :

1. Introduire une taxe européenne sur les transactions financières

Des études ont déterminé qu'une taxe bien élaborée (pas nécessairement élevée) sur des transactions financières particulières les rendraient plus chères, en diminueraient donc le nombre et contribueraient à une stabilisation des prix des actions, des matières premières et des taux de change.

La spéculation serait la plus touchée car les investisseurs à court terme payeraient des taxes plus élevées à cause de leurs nombreuses transactions.

Cette mesure aurait un effet secondaire bienvenu puisqu'un revenu fiscal considérable serait généré et pourrait être utilisé pour soutenir la politique sociale au niveau européen. Pour rappel, une taxation limitée à l'Europe de 0.05% (50 centimes par 1.000 euros) engendrerait des recettes de l'ordre de 2% du PIB européen

Bien que des débats sur les avantages d'une taxe générale sur les transactions financières ont également lieu hors des frontières européennes (aux États-Unis par exemple), l'Union européenne, en tant qu'entité économique indépendante, est parfaitement capable d'introduire une telle taxe de son côté

La taxation de transactions financières nuisibles constituerait un pilier durable pour une architecture financière d'une nouvelle génération. Les produits de plus en plus complexes proposés sur les marchés financiers constituent la cause principale de la crise actuelle. Les chiffres montrent qu'il existe une disproportion immense de transactions spéculatives qui n'ont pas pour objectif de soutenir des processus économiques réels.

2. En finir avec le secret bancaire et enrayer l'évasion fiscale offshore en mettant en place une lutte coordonnée de l'UE contre les paradis fiscaux

De légers progrès ont récemment été enregistrés dans ce domaine et l'UE ainsi que le G20 exercent davantage de pressions. La menace du G20 de publier une liste noire a fonctionné : plusieurs pays ne voulaient absolument pas être cités comme des paradis fiscaux et ont modifié leurs pratiques. Il est clair qu'un **assouplissement** du secret bancaire facilitera une régulation mondiale des marchés financiers. Toutefois, le problème est que l'on ne s'oriente toujours pas vers un échange automatique des informations bancaires. Or, la délocalisation de l'épargne pourrait être rendue sans effet par la mise en place d'un échange d'informations efficace.

Dès lors, nous insistons pour maintenir la pression afin d'obtenir une véritable transparence bancaire basée sur un échange automatique des informations bancaires.

La violence de la crise a en effet fait éclater la nécessité d'une plus grande transparence. Dans le même ordre d'idée, une action d'envergure est nécessaire afin d'enrayer la perte de revenus vers les paradis fiscaux. Vous ne pouvez pas espérer que les contribuables renflouent les institutions financières lorsque celles-ci recourent aux paradis fiscaux afin d'éviter le paiement de taxes. La grande libéralisation des marchés financiers et les moyens de communication modernes ont largement facilité pour les individus et les sociétés le recours à l'évasion fiscale. De plus, le manque de transparence et de coopération efficace entre les administrations fiscales a également joué en faveur des paradis offshore.

3. Elargir le champ d'application de la Directive sur l'Épargne

Outre ses faiblesses soulignées plus avant, cette directive souffre également du fait qu'elle ne concerne qu'une partie des revenus issus de l'épargne. Cela signifie donc que le champ d'application de la Directive doit être absolument étendu à d'autres produits de placement que ceux actuellement visés et également être d'application sur toutes les personnes morales, quelles que soient leur forme, sociétés anonymes, trusts ou autres constructions juridiques fort prisées dans certains territoires dépendants d'Etats Membres de l'UE !

Une telle Directive 'Épargne' aux champs d'application élargis pourrait, devrait servir de base pour l'UE dans toutes ses négociations commerciales et économiques avec les Etats non membres. Cela signifie notamment que les compétences de la commission Européenne en matière de fiscalité devrait être étendue pour notamment englober la conclusion des conventions préventive de double imposition avec les Etats non membres de l'UE.

4. Mettre un terme au dumping fiscal

De plus en plus d'économistes sont convaincus qu'un marché commun ne peut fonctionner qu'avec un système fiscal commun. La position de l'UE sur le marché mondial est affaiblie par la compétition fiscale et le dumping qui en résulte.

Or, malgré l'existence du code de conduite européen, certains Etats Membres n'hésite pas à continuer à mettre sur pied des régimes préférentiels pour attirer chez eux des entreprises, pour des raisons purement fiscales sans que cela ne soit spécialement lié à une activité économique réelle et à des investissements productifs d'une véritable valeur ajoutée. Citons à titre d'exemples trop célèbres, la Belgique et ses intérêts notionnels, les Pays-Bas et son nouveau régime de l'innovatiebox, la France et ses zones franches.

Depuis 2003, la Commission européenne a cependant annoncé son intention de présenter une initiative en vue de créer une coopération renforcée pour harmoniser la définition de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Si en matière d'impôt des sociétés, l'harmonisation de l'assiette constitue une bonne initiative, elle ne constituera une bonne nouvelle que si elle s'accompagne d'une harmonisation du taux de l'impôt des sociétés. Or, sur ce point la Commission ne souhaite pas d'avancée, il est à croire que l'unique taux harmonisé qui pourrait recevoir son approbation serait le taux zéro. Ce qui pourrait devenir une réalité à la lumière de l'évolution des taux d'imposition des sociétés au sein des Etats Membres !

Or la conséquence directe est (et sera) que la pression augmente (et augmentera) fortement sur les autres Etats membres pour qu'ils baissent à leur tour leur taux d'I.Soc. et donc qu'ils diminuent leurs rentrées budgétaires.

Dans son état actuel, le paquet fiscal européen, s'il constitue un grand pas dans la bonne direction, demeure incomplet dans l'optique de la défense du modèle social européen basé sur une politique sociale volontariste et des investissements publics importants car nécessaires ! En effet, cette concurrence fiscale diminuant leurs rentrées budgétaires, les Etats membres enfermés dans le corset du pacte de stabilité ne pourront que jouer sur le niveau de leurs dépenses sociales

À la CES, nous sommes au contraire opposés à la compétition fiscale car elle finira par amener un taux d'imposition nul, altérant ainsi le financement du budget national. Par conséquent, la CES préconise la mise en place de certaines normes fiscales européennes harmonisées et progressives. Un tel système allégerait également de façon considérable la charge administrative des entreprises.

5. Lutter contre la fraude fiscale

Une lutte efficace contre la fraude fiscale se doit d'être menée de manière coordonnée et intégrée au sein de l'UE.

Les fraudeurs profitent de la capacité qui est la leur de déplacer leurs activités très rapidement de façon à échapper au bras des administrations fiscales, dont la compétence est limitée au niveau national. À cause de la mondialisation des marchés, il est pratiquement impossible pour les États membres d'agir de façon individuelle contre la fraude : ils doivent adopter une approche globale. Bien que certains outils existent dans le domaine de la coopération administrative, la lutte contre la fraude reste toujours largement une compétence nationale des États membres et cela constitue naturellement le point faible du système.

Dès lors, une coopération plus étroite entre les États membres et l'UE semble nécessaire. Elle ne sera possible que si une agence européenne anti-fraude est mise en place et qu'elle dispose d'une autorité transfrontalière et d'une capacité à agir et négocier au niveau mondial.

*
* *

Pour finir, je m'en voudrais de ne pas toucher un mot sur le défi climatique qui se présente à nous et sur les mesures fiscales que cela appelle.

La priorité pour éviter des fuites de carbone est évidemment la conclusion d'un accord global climat fin de cette année au Mexique. Mais si les grands pays pollueurs ne s'engageaient pas suffisamment, cela ne devrait pas empêcher l'UE de continuer dans la concrétisation de ses engagements en matière de paquet climat-énergie, voire à les élargir. Toutefois, il faudrait veiller à ne pas mettre les entreprises européennes dans des conditions de compétitivité défavorables tout en sachant qu'elles doivent respecter les engagements du paquet climat-énergie de l'UE. Il faut donc examiner la possibilité d'adapter les prix "à la frontière" pour les importations européennes en provenance de pays qui ne font pas (suffisamment) d'efforts pour réduire leurs émissions de CO₂. Cela exige que soit instaurée une véritable traçabilité carbone de ces produits couvrant tous les stades de leur production et de leur transport. La recherche d'accords sectoriels internationaux constitue la solution majeure, mais la traçabilité carbone constitue une condition technique à leur établissement et une forte incitation à leur mise en œuvre.